

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2025/74

DATE DE LA
CONVOCACTION

12/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le dix-huit décembre à vingt heures trente,

DATE D'AFFICHAGE

12/12/2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 décembre 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

DATE AFFICHAGE DE
LA LISTE DES
DÉLIBÉRATIONS

19/12/2025

PRÉSENTS : Serge CASERIS, Aline BILLET, Didier KENISBERG, Olivier ROBERT, Christèle COLOMBIER, Achille CHOAY, Émilie DELAS, Sandrine MARCHAND, Claudette DOS SANTOS, Jean-Claude GUEHENNEC, Martine POYER, Janick CHEVALIER, Suzy MAYNE, Cyriac MILLOT, Michel MONTFERME, Anne-Lise AUFFRET, Françoise HALOT.

NOMBRE DE
CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Éric FRANÇOIS donne pouvoir à Serge CASERIS, Pascal CRINCKET donne pouvoir à Achille CHOAY, Élisabeth GANDY donne pouvoir à Aline BILLET, Céline BRUISSON donne pouvoir à Claudette DOS SANTOS, Sylviane COLLES donne pouvoir à Suzy MAYNE, Laure MERY-BOSSARD donne pouvoir à Sandrine MARCHAND, Stéphane LEDOUX donne pouvoir à Anne-Lise AUFFRET, Marc LAUG donne pouvoir à Françoise HALOT.

PRESENTS : 17

VOTANTS : 25

ABSENTS : Monique CARUSO, Paul BITAUD, Bruno PAUL-DAUPHIN, Patrick SCHMITT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Cyriac MILLOT

OBJET : CREATION DE POSTE

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

VU le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (4 Abstentions : AL AUFFRET + pouvoir S. LEDOUX, F. HALOT + pouvoir M. LAUG) ;

DECIDE de créer un emploi à temps complet au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à compter de la présente délibération.

DECIDE de modifier le tableau des effectifs en conséquence,

DIT que les crédits correspondants aux rémunérations et charges sont inscrits au chapitre 012 des budgets 2025 et suivants.

Pour extrait conforme,

Le Maire



Serge CASERIS
 Mairie de Mesnil-le-Roi en préfecture
 078-217803964-20251220-DEL2025-74-DE
 Date de réception préfecture : 23/12/2025